



ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 23 : Politique de l'OACI en matière de formation aéronautique civile et renforcement des capacités dans le domaine de l'aviation

Point 28 : Initiative « Aucun pays laissé de côté »

**DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DANS LE CADRE DE
L'INITIATIVE AUCUN PAYS LAISSÉ DE CÔTÉ : BASE DE DONNÉES**

(Note présentée par le Brésil)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à envisager l'établissement d'une base de données centralisée contenant les cours actuellement offerts dans le monde, comme extension et amélioration du réseau TRAINAIR PLUS et des initiatives comme le Répertoire de formation aéronautique et le Catalogue de cours de la formation mondiale en aviation, visant la facilitation de la coopération régionale et mondiale au niveau national ;
- b) à envisager la création d'un Comité dans le cadre de l'initiative NCLB visant la mise en correspondance et la gestion des ressources de formation et des besoins en formation, dans le but de combler les lacunes locales et régionales en matière de formation, et de favoriser la planification d'une coordination régionale en matière de formation afin, d'une part, de rationaliser l'utilisation des ressources et d'autre part, d'appuyer l'échange et le partage d'expertise.

| | |
|---------------------------------|--|
| <i>Objectifs stratégiques :</i> | La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques <i>Sécurité et Capacité et efficacité de la navigation aérienne.</i> |
| <i>Incidences financières :</i> | Sans objet. |
| <i>Références :</i> | Résolution A38-12 de l'Assemblée Politique de l'OACI en matière de formation aéronautique civile — Bulletin électronique (EB) 2013-54 |

1. INTRODUCTION

1.1 La Résolution A38-12 de l'Assemblée définit l'une des visées des activités de l'OACI comme celle d'aider les États membres à réaliser et à maintenir la compétence du personnel aéronautique, au moyen du Programme d'enseignement aéronautique de l'OACI. La Politique de l'OACI en matière de formation aéronautique civile (EB 2013-54) stipule que le rôle de l'OACI en matière de formation est d'appuyer les stratégies de développement des ressources humaines en se fondant sur quatre piliers : a) le Programme TRAINAIR PLUS ; b) la reconnaissance des activités de formation ; c) la formation élaborée par l'OACI ; d) la coopération et le partenariat.

1.2 L'OACI estime que les activités de formation sont des catalyseurs stratégiques, qui doivent être traités au moyen d'un système coordonné, efficace et efficient pour l'offre de formations liée à l'aviation et d'autres activités d'apprentissage à l'appui des stratégies de développement des ressources humaines élaborées par les États membres.

1.3 La campagne Aucun pays laissé de côté (NCLB) met en évidence les efforts accomplis par l'OACI pour aider les États dans leur mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI. L'objectif principal de ces travaux est d'aider à garantir que la mise en œuvre des SARP soit mieux harmonisée à l'échelle mondiale pour que tous les États puissent tirer les avantages socio-économiques considérables qu'apportent la sécurité et la fiabilité du transport aérien. Le principe NCLB s'applique à toutes les activités de l'OACI. Les objectifs ambitieux de la campagne NCLB sont les suivants :

- a) Aucun accident fatal lors de vols commerciaux réguliers ;
- b) Aucun pays avec un taux de mise en œuvre effective inférieur à 40 % quel que soit le domaine opérationnel ou le domaine lié à la navigation aérienne ;
- c) Aucun pays sans autorité de l'aviation civile autonome et active ;
- d) Aucun pays aux prises avec des préoccupations significatives de sécurité et de sûreté ;
- e) Aucun pays ne disposant pas de capacités de certification des aérodromes ;
- f) Aucun aérodrome international sans équipe de sécurité des pistes ;
- g) Aucune piste aux instruments sans approche PBN ;
- h) Aucun pays ne disposant pas des données et des outils pertinents pour favoriser le développement de l'aviation ;
- i) Aucun pays ne disposant pas d'un niveau minimal de connectivité aérienne.

2. RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION

2.1 Initiatives de l'OACI à l'appui de la formation

2.1.1 Chacun connaît les efforts accomplis par l'OACI pour améliorer la qualité de la formation, de l'éducation des professionnels de l'aviation et du développement des ressources humaines de manière générale. Le Bureau de la formation mondiale en aviation (GAT) de l'OACI, établi en janvier 2014, est l'organe de coordination pour toutes les activités de l'OACI liées à la formation.

Il est responsable de la planification, de la gestion et de la coordination de toutes les activités de formation aéronautique menées par l'OACI, garantissant la mise en œuvre efficiente, efficace et harmonisée de la politique de l'OACI en matière de formation.

2.1.2 Il convient de mentionner que l'initiative TRAINAIR PLUS a pris la forme d'un réseau coopératif d'organismes de formation et de partenaires industriels travaillant ensemble afin d'élaborer et d'offrir des mallettes pédagogiques OACI harmonisées. Les initiatives connexes comprennent le Répertoire de formation aéronautique et le Catalogue de cours de la formation mondiale en aviation.

2.2 SITUATION EN MATIÈRE DE FORMATION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

2.2.1 Le rapport de l'étude mondiale réalisée récemment par l'OACI (2016) a mis en exergue les priorités stratégiques clé pour les États membres, qui s'inscrivent dans les domaines de la sécurité de l'aviation, des capacités en matière de ressources humaines (NGAP, stabilisation du personnel, formation) et de la sûreté de l'aviation.

2.2.2 Le rapport de l'étude mondiale a aussi indiqué que la formation faisait partie des interventions d'assistance de l'OACI les moins concluantes, et a mis en évidence qu'il est nécessaire pour l'OACI de sensibiliser davantage à l'interne et à l'externe sur la question de l'appui à la mise en œuvre des SARP et de montrer son utilité en raison des nombreuses formes d'assistance fournies aux États membres.

2.2.3 Comme le montre l'étude susmentionnée, recevoir une assistance pour la formation demeure important pour les États membres, la plupart des besoins exprimés étant dans les domaines de la formation à la réglementation (inspection, audit et supervision) et de la formation initiale et périodique dispensée aux professionnels.

2.2.4 Lors de la 206^e session du Conseil de l'OACI, le Groupe de planification de la stratégie a présenté le rapport de la réunion stratégique hors-siège du Conseil et a formulé une série de recommandations concernant les questions du renforcement des capacités et de la formation. Selon le rapport, le Secrétariat devrait prendre part à un programme de mobilisation des ressources pour appuyer l'assistance aux États membres pour le renforcement des capacités, comprenant notamment les activités suivantes : a) l'établissement de partenariats stratégiques avec des institutions spécialisées des Nations Unies, des institutions financières et donateurs internationaux, et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation mondiale des ressources afin de répondre aux besoins des États membres en matière de renforcement des capacités et de formation ; b) le recensement des institutions dont les mandats sont similaires, y compris des autres organismes internationaux, pour établir des partenariats, notamment en matière de formation conjointe.

2.2.5 Le rapport du Groupe de planification de la stratégie contient d'autres recommandations. D'après le document susmentionné, le Secrétariat devrait veiller à la mise en œuvre de méthodologies complètes guidées par des données et fondées sur les compétences pour la conception, l'élaboration et l'offre de formations aéronautiques, et l'évaluation de l'efficacité des cours de formation de l'OACI, grâce à l'élaboration d'activités telles que : a) la réalisation d'évaluations mondiales et régionales pour déterminer les besoins en formation, et l'établissement des priorités pour les activités de formations ; b) l'élaboration d'une base de données uniforme pour les besoins en formation, afin de déceler les lacunes, y compris l'évaluation des capacités en matière de formation ; c) l'établissement d'une base de données centrale pour déterminer les besoins en formation des différents États membres et les possibilités de formation offertes dans tous les États membres, afin de faciliter la coopération entre les États membres et de compléter l'offre de l'OACI en matière de formation pour les fonctionnaires employés par les États ;

d) le renforcement de la coopération en matière de formation hors-OACI grâce au rapprochement ou au rassemblement des États membres ayant des besoins et une expertise compatibles en matière de formation, et une influence comparable dans les forums régionaux.

2.2.6 On peut en déduire que les États ont des besoins communs en matière de formation. De plus, l'OACI est particulièrement qualifiée pour, d'une part, déterminer ces besoins, et d'autre part, identifier les États qui ont élaboré des meilleures pratiques et dans lesquels existe la meilleure expertise. L'OACI est également au fait de la situation des États et l'Organisation est prête à offrir son soutien.

2.2.7 Selon certains membres du Conseil, rassembler des États qui ont des besoins similaires comporterait des avantages et pourrait amener à la création d'un groupe de soutien par les pairs. Il faudrait que les fournisseurs et les bénéficiaires soient pleinement conscients des possibilités et des occasions de coopération. Ainsi, l'établissement d'une structure organisationnelle adéquate permettant de réaliser cet objectif devrait être envisagé en tenant compte du juste équilibre entre les besoins et les ressources disponibles.

2.2.8 En outre, comme le préconisent aussi certains membres du Conseil, il serait avantageux de travailler à l'élaboration d'un système d'éducation et de formation centré sur l'OACI qui rassemble des États, l'industrie privée, des organismes sans but lucratif, des universités, des instituts et d'autres établissements à caractère éducatif, lesquels pourraient apporter les compétences nécessaires et les connaissances normalisées pour appuyer la mise en œuvre et l'application des SARP de l'OACI.

3. CONCLUSION

3.1 La campagne NCLB prévoit la fourniture d'une assistance et d'un renforcement des capacités plus directs aux pays en développement en vue de la mise en œuvre effective des SARP de l'OACI, ainsi qu'une aide pour susciter la volonté politique nécessaire afin que les États mettent des ressources en commun, participent à des efforts régionaux, affectent des fonds sur une base volontaire et renforcent leurs capacités.

3.2 Afin de contribuer à l'initiative NCLB, le Brésil suggère l'établissement d'une base de données centralisée contenant les cours actuellement offerts partout dans le monde, comme une extension et une amélioration du réseau TRAINAIR PLUS et des initiatives connexes telles que le Répertoire de formation aéronautique et le Catalogue de cours de la formation mondiale en aviation, visant la facilitation de la coopération régionale et mondiale au niveau national.

3.3 De plus, le Brésil suggère également la création d'un Comité dans le cadre de l'initiative NCLB visant la mise en correspondance et la gestion des ressources de formation et des besoins en formation, dans le but de combler les lacunes locales et régionales en matière de formation, et de favoriser la planification d'une coordination régionale en matière de formation afin, d'une part, de rationaliser l'utilisation des ressources et d'autre part, d'appuyer l'échange et le partage d'expertise.

3.4 Finalement, il y a toutes les raisons de croire que l'établissement d'une base de données centralisée contenant les cours actuellement offerts partout dans le monde, ainsi que la création d'un Comité visant la mise en correspondance et la gestion des ressources de formation et des besoins en formation, contribueraient à la réalisation des objectifs ambitieux de la campagne NCLB, par l'encouragement à suivre les recommandations figurant aux paragraphes 2.2.4, 2.2.5, 2.2.7 et 2.2.8.